

TERZA SESSIONE URDINARIA DI U 2020
3EME SESSION ORDINAIRE DE 2020
29 DI MAGHJU DI U 2020
29 MAI 2020
2020/E3/023

**REPONSE DE MONSIEUR GILLES SIMEONI – PRESIDENT DU CONSEIL
EXECUTIF DE CORSE
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME MARIE THERESE MARIOTTI
AU NOM DU GROUPE « PER L'AVVENE »**

**OBJET : Commande publique et aides aux tiers émanant de la Collectivité de
Corse**

Ma chère collègue, comme on est bien dans l'opposition ! Nous qui y avons été longtemps et y serons peut-être à nouveau si les urnes en décident ainsi. Ce sont les vertus de la démocratie.

Bien sûr je comprends que vous pointiez du doigt deux retards, mais je voudrais vous dire, sachant combien vous êtes pointilleuse et plongée dans les dossiers, s'il y en avait eu plus, vous les auriez cités. Donc, si j'en conclue que vous en citez deux, cela veut dire qu'il y a plusieurs milliers d'associations, de subventions qui sont versées en temps et en heure et là où vous, à bon droit, me sollicitez pour que nous soyons à 100%, je vous ferais remarquer que nous y sommes à 99,98 pour l'essentiel, mais les chiffres ne sont pas ceux-là, mais ce que je veux dire c'est que, vous le savez, nous essayons de faire au mieux. Je rends hommage notamment aux fonctionnaires de la Collectivité de Corse, sous l'autorité du DGS, toute la chaîne hiérarchique. Je rends hommage aussi, aux Agences et Offices dans un contexte extrêmement difficile, on en parlera tout à l'heure, en mode dit « dégradé » c'est-à-dire, en appliquant bien sûr le principe de sécurité sanitaire à nos agents comme nous l'avons appliqué partout, et c'était un choix épistémologique de fond, et nous avons bien fait me semble-t-il de faire primer en toutes circonstances, l'exigence de préserver la santé publique et nous continuerons à le faire. On y viendra dans d'autres domaines en intégrant, chaque fois également les autres exigences. Les autres exigences, c'est que la machine continue à tourner.

Trois points rapidement.

La situation de la commande publique. Vous êtes d'une sévérité extrême. Elle serait, je cite votre question « à l'arrêt complet ».

Alors, je vous rappelle que nous avons mis en œuvre les procédures spécifiques prévues par l'ordonnance du 25 mars 2020 qui prévoyait en quelque sorte de prolonger ou de suspendre, sans préjudice pour les entreprises, les procédures qui étaient en cours et de neutraliser les pénalités contractuelles pour les titulaires qui étaient dans l'impossibilité de poursuivre mais que nonobstant ces circonstances, la commission d'appel d'offres s'est

réunie le 4 mai 2020, que 32 dossiers ont été examinés et qu'une prochaine commission se réunira le 4 juin prochain. Merci à la Présidente et aux élus assidus dans cette commission ainsi qu'aux fonctionnaires qui l'alimentent.

Depuis le début de la crise, à savoir du 17 mars 2020 au 27 mai, la direction de la commande publique, sous l'autorité notamment de Jean Pinelli, de sa Directrice et de sa Directrice Adjointe, a procédé à :

- 61 procédures de publication dont 4, soit dit en passant, pour l'achat de masques FFP1 et FFP2, y compris pour les communes, et c'est normal et nous en sommes heureux ;
- 26 procédures pour 85 lots ont été notifiées ;
- 49 actes modificatifs ont été traités afin d'assurer la continuité du service public ;
- et enfin, 328 lots sont en attente de notification pour un montant global de 135 millions d'€.

Donc, pour un service qui est à l'arrêt, je pense que ce sont des chiffres relativement rassurants, même si on peut et on doit toujours essayer de faire mieux.

Deuxièmement, sur les intercommunalités, là aussi je rends hommage vraiment à la Direction de l'Attractivité et des Dynamiques territoriales de la politique de l'Habitat et du Logement. Je vous rappelle que depuis le début de l'exercice 2020, ce sont 16 millions d'€ qui ont été mandatés au bénéfice des communes et des EPCI :

- 727 625 euros dans le cadre du fond montagne ;
- 1,5 millions d'€ au titre des aides en faveur de l'eau et de l'assainissement ;
- Et enfin, un rapport dans le domaine de l'Habitat et du Logement relatif à l'aide aux propriétaires occupants modestes dans les OPH d'un montant de 239 665 €, avec un montant des versements qui s'élèvera pour l'année 2020 à 1,2 millions d'€.

Vous le savez, nous avons vraiment la volonté d'aider et d'accompagner les communes et les intercommunalités, et nous continuerons à mettre en œuvre l'ensemble de ces opérations y compris d'ailleurs, vous le savez, en présentant à la Commission des finances, un bilan détaillé de ce qui est fait, commune par commune, dans la plus parfaite transparence et dans la plus parfaite équité.

Enfin s'agissant de l'aide aux associations, je vous rappelle que nous avons mis en œuvre, dans le cadre du rapport « Vince contra u COVID » des dispositifs spécifiques pour assurer un montant de subventions, y compris en cas de suspension de l'activité ou de report des événements du fait du COVID, pour que les associations puissent survivre et continuer au même niveau et franchir le mauvais pas qui est actuellement le leur.

Concernant Arte à Gustu, 15 000 € avaient été demandés pour l'exercice 2019. Le montant total de la demande a été honoré. Il y a une subvention de 15 000 € qui a été attribuée. Il reste effectivement un reliquat de 7 000 €, il sera versé dans les jours à venir et c'est normal.

Par ailleurs, je ne connais pas la situation de la crèche du Valincu puisqu'elle ne figurait pas dans votre question écrite et je ne connais pas ce dossier de tête, mais je vais me renseigner très vite de ce que je vais demander, là aussi qu'il soit fait diligence. Et croyez bien que nous continuerons à accorder au secteur associatif dont nous connaissons le dynamisme et l'importance, toute la considération qu'il requière.

Je vous remercie.